



## Sommaire

### Conseil municipal du 19 mars 2013

- Budget communal : Compte administratif 2012
- Service de l'eau potable : Compte administratif 2012
- Service de l'assainissement : Compte administratif 2012
- Agglomération de Vesoul : Assainissement - Projet de convention de facturation
- Coupes de bois 2013
- Travaux d'investissement en forêt
- Projet d'aménagement foncier de la commune de Coulevon
- Subvention « Voyages scolaires »

### Conseil Municipal du 23 mars 2013

- Taux d'imposition 2013
- Budget communal 2013
- service de l'eau potable : budget 2013
- Lotissement les coteaux de la roche : Budget 2013
- Concours du comptable du Trésor
- Adhésion au CNAS
- 

## Informations diverses



Mairie : 7 Rue de Prételon  
70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :

Le mardi et le jeudi  
de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou

06.75.79.43.20

e-mail :

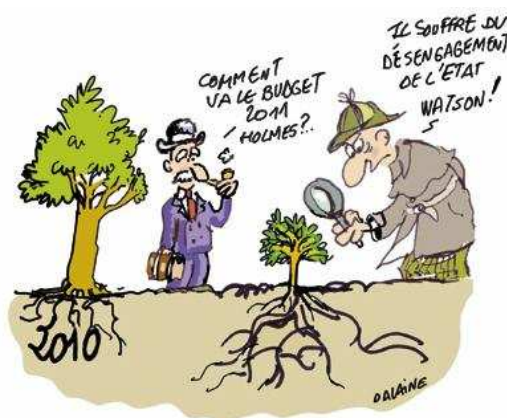
[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

## Conseil municipal du 19 mars 2013

### Budget communal : Compte administratif 2012



### Concernant la section de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 98 342,45 €, soit une baisse de 7,67 % par rapport aux dépenses de 2011

Cette évolution s'explique par :

- Une évolution des achats, chapitre 11 de 0,68 % due principalement à un rattrapage de la facturation EDF, comptabilisé jusqu'à présent avec un retard de plusieurs mois. Les baisses enregistrées sur les postes entretien, essence, assurances sont compensées par les frais de garderie réglés en 2012 sur les coupes de bois 2011.
- Par une évolution des charges de personnel de + 7,42 % (chapitre 012), qui s'explique par des évolutions statutaires de salaire et par la titularisation d'un des agents.
- Par une réduction importante des amortissements, marquant la fin de régularisations antérieures, mise en place depuis 2007.
- Par la progression de charges financières de 94,58 % due à la souscription en 2012 d'un nouvel emprunt destiné à financer les travaux de requalification de la Rue de la Pie du Chêne.
- 

#### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de l'année 2012 arrêtées à hauteur de 113 857,31 € en baisse de 1,08 % par rapport à l'année 2011.

Cette évolution s'explique essentiellement par la

suppression de la dotation de solidarité communautaire (4 208 € en 2011) et par l'absence de coupes de bois en 2012.

### Concernant la section d'investissement :

#### Les dépenses d'investissement 2012.

Les dépenses de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 216 074,05 € soit une progression de 271,81 % par rapport à 2011.

Cette évolution importante s'explique par :

- L'augmentation des frais de remboursement d'emprunt (+26,44 %) due à la souscription, en 2012, d'un nouvel emprunt de 50 000,00 € destiné à financer les travaux de voirie.
- La poursuite en 2012 des travaux de requalification de la Rue de la Pie du Chêne, pour un montant de 209 851,49 €

#### Les recettes d'investissement 2012

Les recettes de l'année 2012 sont arrêtées à hauteur de 123 647,83 € et comprennent principalement :

- Un emprunt de 50 000,00 €
- Les subventions obtenues par les travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne pour un montant global de 54 941,00 €
- Les dotations et fonds divers (TLE & FC TVA) pour 3 796,00 €
- Le produit des amortissements pour un montant de 14 910,83 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté pour l'année 2012 à + 15 514,88 € et à 44 318,56 € avec reprise des excédents antérieurs.

La section d'investissement enregistre quant à elle, un excédent de clôture de 19 354,26 € après reprise des excédents antérieurs.

La dette du budget communal s'élevait au 01/01/2013 à 96 873,69 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 12 693,24 €

La ligne de trésorerie souscrite à hauteur de 150 000 € était utilisée au 31/12/2012 à hauteur de : 80 000,00 €.

### Affectation du résultat

La section d'investissement étant excédentaire, la totalité du résultat de fonctionnement 2012, soit **44 318,58 €** a été reportée au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2013.

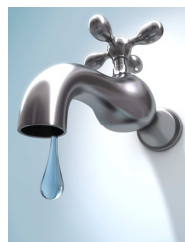
Les comptes, administratif et de gestion 2012 ont été votés à l'unanimité

Années N	Budget communal - Fonctionnement							
	Années N-1 Résultats reportés		Résultats de l'année N					
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense réelle de l'exercice N	Amorti.	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
(1)	(2)			(3)	(4)	(4)-(3)	(2+4-1-3)	
2010	- €	22 284,92 €	78 394,15 €	29 080,00 €	107 474,15 €	105 406,32 €	- 2 067,83 €	20 217,09 €
2011	- €	20 217,09 €	79 196,17 €	27 321,32 €	106 517,49 €	115 104,10 €	8 586,61 €	28 803,70 €
2012		28 803,70 €	83 431,60 €	14 910,83 €	98 342,43 €	113 857,88 €	15 514,88 €	44 318,58 €

Années N	Investissement								Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1		
	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N						Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Compte 1068	Compte 002
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N (001)	Dépense Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisé au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA				
(5)	(6)	(7)	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis-5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)				
2010	- €	107 968,63 €	20 073,46 €	41 705,00 €	129 600,17 €	103 254,00 €	18 310,00 €	- 44 656,17 €		20 217,09 €	
2011	- €	129 600,17 €	58 114,51 €	40 294,82 €	111 780,48 €	123 581,00 €	14 955,00 €	- 3 154,48 €		28 803,70 €	
2012	- €	111 780,48 €	216 074,05 €	123 647,83 €	19 354,26 €	7 041,00 €	- €	- 12 313,26 €		44 318,58 €	

### Service de l'eau potable : Compte administratif 2012.

#### Section d'exploitation



Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées en 2012 à 25 321,19 € soit une baisse de 6.05%.

Ces dépenses comprennent les amortissements (8 300,63 € +0.84%), les achats d'eau et dépenses diverses (13 443,54 € -12.50%), les charges financières (2 146,67 € -6.71%) et la

redevance pollution reversée à l'agence de l'eau (1 430,35€ +35.73%)

Les recettes d'exploitation de ce service sont arrêtées à hauteur de 27 813,31 € en progression de 6.01 %

Cette évolution s'explique par une légère progression des ventes d'eau et par l'évolution des taxes prélevées par l'agence de l'eau L'équilibre financier du service est assuré avec un petit excédent de fonctionnement de 2 492,12 €

#### Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de ce service arrêtées à hauteur de 7 710,70 € concernent le remboursement des emprunts. (3 135,06 € +5.12%) et à la reprise des subventions au compte de résultat (4 575,64 € +1.29%)

Aucuns travaux n'ont été réalisés sur le réseau en 2012.

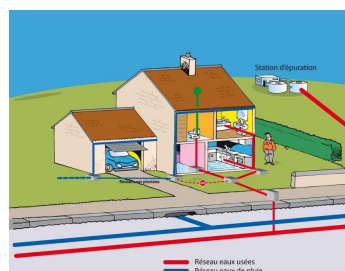
Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 9 154,63 € sont constituées du FC TVA (854 €) et des amortissements (8 300,63 €)

#### La dette :

La dette de ce service était au 31/12/2013 de 41 684,26 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 5 429,81 €.

### Service de l'assainissement : Compte administratif 2012.



#### Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées au 31/12/2012 à 13 590,94 € soit : +5.12% par rapport à 2011.

Cette évolution s'explique par une légère progression des coûts de traitement versés à la CAV (+4.81%) et par la progression des taxes prélevées par l'agence de l'eau (+43.86%)

Les recettes d'exploitation de ce service, arrêtées à hauteur de 14 395,53 € permettent, d'équilibrer les dépenses sans recourir au budget communal et donc à l'impôt.

#### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de ce service sont arrêtées au 31/12/2012 à 798,14 € et comprennent uniquement la reprise des subventions au compte de résultat.

Aucuns travaux d'investissement n'ont été réalisés sur ce réseau en 2012.

Les recettes d'investissement arrêtées à 2 738,30 € comprennent uniquement les amortissements.

#### La dette

Aucun emprunt

Au premier janvier 2013, la gestion de ce service est passée sous le giron de l'agglomération de VESOUL. Le sort réservé aux excédents de gestion constatés sur ce service n'est pas encore connu à ce jour.

## Agglomérations de VESOUL - Compétence Assainissement - Projet de convention de facturation



Nous vous rappelons que suite à la décision du Conseil communautaire, la compétence assainissement est désormais assurée depuis le premier janvier 2013 par la Communauté d'Agglomération de VESOUL.

Cette décision retire toute compétence dans ce domaine à la commune et notamment l'élaboration d'un budget assainissement (Précision apportée par courrier de M. le Préfet du 21/02/2013)

Compte tenu des liens qui existent encore entre la compétence « Distribution de l'eau potable », toujours exercée par les communes et la compétence assainissement, le bureau communautaire a proposé, par délibération du 14/02/2013 de signer entre les communes et la CAV des conventions de facturation.

### Résumé des débats :

Le conseil municipal estime à l'unanimité que les attributions laissées à la commune ne sont pas acceptables notamment au niveau du recouvrement des sommes dues par les abonnés et concernant le traitement des réclamations de ces derniers.

Dans la mesure où la CAV a décidé d'assurer la compétence assainissement, sans consulter les conseils municipaux, elle doit l'assurer dans sa totalité.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune, le conseil municipal ne voit pas d'obstacle à la transmission des informations nécessaires à la facturation.

### Décision prise à l'unanimité :

le Conseil municipal

- **N'autorise pas le Maire de la Commune à signer le projet de convention de facturation proposé par le bureau communautaire du 14/02/2013.**
- **Autorise le Maire à transmettre, pour chaque période de facturation de l'eau potable (actuellement deux fois par an)**

Le fichier des abonnés au service de l'eau potable mise à jour

Les quantités d'eau potable facturée.

Les éventuelles corrections apportées aux factures d'eau potable suite à réclamation.

A charge pour la CAV d'établir les nouveaux contrats d'abonnement, les factures, de les transmettre aux abonnés, de les recouvrer et de traiter les éventuelles réclamations concernant l'assainissement collectif.

## Coupes de bois 2013



Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal en 2007, Il a été décidé, sur proposition de l'Office National des Forêts de réaliser une coupe d'amélioration sur la parcelle 13 de la forêt communale.

La surface de la parcelle est de 1.44 ha et le volume, des grumes et houppiers, est estimé à 70m<sup>3</sup>

Les décisions concernant l'affouage seront prises ultérieurement.

## Travaux en forêt



Par devis du 04/12/2012, l'office national de forêts nous propose de réaliser un certain nombre de travaux d'investissement dans la forêt communale.

Ces travaux concernent la parcelle N° 12 J et consistent en des dégagements manuels des

plantations avec entretien des cloisonnements.

Le devis s'élève à 690 e HT

Le conseil municipal a validé ce devis et inscrira ces travaux au budget 2013.

## Projet d'aménagement foncier de la Commune de Coulevon - Avis du conseil municipal de Villeparois



La commune de Coulevon a décidé de procéder à un aménagement foncier de son territoire extrêmement morcelé.

Compte tenu des contraintes liées essentiellement à l'exploitation des terres agricoles, le périmètre retenu pour cet

aménagement prévoit des extensions sur les communes de Villeparois, Pusy-Epenoux, Comberjon et Vesoul.

A ce titre le Conseil municipal de Villeparois est sollicité pour donner son avis sur ce projet.

M. Alain BERSOT suit plus particulièrement ce dossier pour la commune.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, en application de l'article L 121-14-II du code rural et de la pêche maritime :

**A Constaté qu'aucune observation pouvant mettre en cause le principe de l'aménagement foncier n'a été formulée au cours de l'enquête publique.**

**En conséquence, a émis un avis favorable à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier, sur le périmètre arrêté par la CCAF de Coulevon lors de sa séance du 7 février 2013.**

Il convient de préciser que l'emprise de cet aménagement sur la commune de Villeparois est extrêmement limitée.

## Subventions Voyage scolaire - Délégation au Maire

Le conseil municipal a donné délégation au Maire pour attribuer une aide financière aux établissements d'enseignement organisant des voyages scolaires, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés. Cette délégation est donnée pour l'année 2013.

Il a également fixé le montant de la participation communale à 30 € par élève et par voyage.



## Conseil municipal du 23 mars 2013

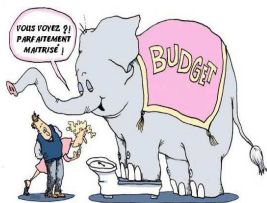
### Taux d'imposition 2013

Le conseil municipal, comme depuis de nombreuses années a décidé le maintien des taux d'imposition 2012, de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

La ressource fiscale est estimée à 49 303 € (allocations compensatrices comprises).

	Bases d'imposition de 2012	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2013	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	222 778 €	226 700 €	8.70%	19 723 €
Taxe foncière (bâti)	132 846 €	135 200 €	17.10%	23 119 €
Taxe foncière (non bâti)	9251 €	9 400 €	49.22%	4 627 €
Allocations compensatrices				1 834 €
<b>Total</b>				<b>49 303 €</b>

### Budget communal 2013



#### Concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 143 972 € et comprennent :

- Les charges de personnel évaluées à 30 240 € en légère augmentation suite à

la titularisation d'un des agents.

- Les charges à caractère général estimées à 31 555 € en progression, suite à l'intégration dans ce budget, des travaux d'entretien des fossés du chemin du Bois la dame.
- Les autres charges de gestion courante estimées à 29 405 € stables. Ce chapitre prend notamment en compte le financement du déficit du budget du lotissement « Les coteaux de la roche » toujours sous la contrainte administrative du projet de contournement de Vesoul par la RN19 pour un montant de 17 205 €
- Les charges financières d'un montant de 5 550 € en progression suite à la souscription d'un emprunt de 50 000 € pour les travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne en 2012.
- Les amortissements évalués à 14 274 €, stables.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 33 948 € en légère progression par rapport au budget 2012.

Les recettes sont arrêtées à hauteur de 143 972 € et comprennent pour l'essentiel :

- Les impôts locaux et taxe estimés à 53 303 €, en forte baisse suite au transfert de la taxe sur l'électricité au SIED70 et au déplacement des taxes sur les droits de mutation au chapitre 074 dotations.
- Les dotations et participations estimées à 45 796 € en légère progression suite au déplacement des taxes sur les droits de mutation

- Le produit des services évalué à 544 €

#### Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 85 530 € et comprennent :

- Le remboursement des emprunts à hauteur de 9 151 €, en progression suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2012
- Le report partiel des travaux d'extension de l'éclairage public rue des Chailles pour un montant de 3900 € (Réalisés mais non réglés en 2012)
- Le report des travaux d'aménagement des espaces verts non réalisés en 2012 pour un montant de 3 141 €
- Une provision pour les travaux de requalification de la rue de Fanican pour un montant de 28 338 €
- Un programme de réfection de voirie à hauteur de 35 000 € en prévision d'une réfection du chemin du bois la Dame.
- Des travaux d'investissement en forêt pour un montant de 1000 €
- Le remplacement du véhicule de service estimé à 4000 € (En commun avec la commune de Coulevon).
- L'achat de matériel divers et notamment de panneaux de signalisation pour un montant estimé à 1000 €.

Il convient de préciser que les travaux de voirie ne seront certainement pas lancés en 2013 par manque de trésorerie, ce manque résultant du déficit du lotissement « Les coteaux de la roche » comblé, que partiellement par l'emprunt.

Les recettes sont arrêtées à hauteur de 85 530 € et comprennent :

- Le FCTVA à hauteur de 7 954 €
- Les amortissements estimés à 14 274 €
- Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant de 33 948 €
- Une subvention AED attendue sur le programme voirie de 10 000 €
- L'excédent 2012 reporté pour un montant de 19 354 €.

### Service de l'eau potable - Budget primitif 2013

#### Concernant la section d'exploitation :



Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 32 112 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2012
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 18 088 €

- Les charges financières pour un montant de 1 973 €, en légère baisse, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2012
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 1 950 €.
- Des frais de personnel assurés par la commune, estimés à 1800 € (relevé des compteurs, facturation, entretien du réseau en régie).

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau

pour un montant estimé à 22 100 €, les reprises de subvention estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2012 d'un montant de 5 436 €

#### Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 18 472 € et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 3 296 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant global estimé à 10 600 €

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le FCTVA estimé à 694 €
- Le report de l'exercice 2012 pour un montant de 9 477 €

#### Lotissement « Les coteaux de la Roche » - Budget 2013

Nous vous rappelons que la vente de quatre parcelles sur huit du lotissement I « Les coteaux de la Roche » est toujours bloquée, suite à la décision de M. le Préfet de la Haute-Saône, dans le cadre du projet de contournement de Vesoul par la RN 19.

De ce fait aucune vente ne sera possible sur cette opération, tant que le périmètre d'étude de ce projet de contournement ne sera pas réduit.

Pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt des 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses. Le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 € par an.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

#### Concours du Comptable du trésor - Attribution d'indemnité



Cette indemnité est établie suivant les règles fixées par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui prévoit dans son article 2, que le conseil municipal fixe par délibération le taux de l'indemnité du comptable de la commune en référence aux dispositions de l'article 4 et que ce

taux peut-être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

L'article 3 de cet arrêté précise également qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Suite au départ de Monsieur Laurent ROSE-HANO et à la prise de fonction de Monsieur Jean-Paul PONCHON, le conseil a reconduit la situation précédente :

- Maintien de la demande de concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- Taux de cette indemnité fixée à 50% pour les années 2012 et suivantes.

#### Adhésion au CNAS - Projet de convention avec les communes - de Coulevon, Calmoutier et Varogne



#### UNE ACTION SOCIALE AU SERVICE DES AGENTS TERRITORIAUX

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités

Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille. Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967.

#### Une action sociale au service des bénéficiaires

Fort de 19492 organismes adhérents représentant 615285 agents, le CNAS bénéficie d'un effet de mutualisation très important. Cette force lui permet de proposer à l'ensemble des agents de ses adhérents des prestations d'une envergure unique. Le CNAS fait par ailleurs régulièrement évoluer ses prestations selon les vœux des bénéficiaires, afin de rester au plus proche des attentes et des besoins des agents.

Le CNAS est complémentaire d'autres organismes, amicales ou Comités locaux ou départementaux d'Œuvres Sociales. Il permet aux responsables du personnel de renforcer les liens de solidarité.

Enfin, le développement même du CNAS, ses effectifs importants et l'enthousiasme qu'il suscite auprès des nombreux bénévoles qui l'animent prouvent qu'il y a plus qu'une demande. Mettre en place une action sociale au service de l'ensemble des personnels des établissements publics territoriaux est un véritable besoin.

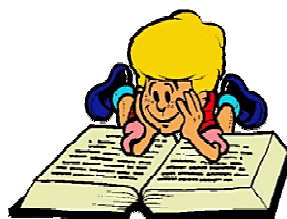
C'est pourquoi le CNAS se met résolument à la disposition des élus locaux : pour que le droit à l'action sociale territoriale pour tous les agents des structures locales, reconnu par la loi du 19 février 2007, entre effectivement dans les faits.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec cette structure afin que les agents communaux bénéficient dans notre petite commune des mêmes avantages que dans les grosses collectivités ou les entreprises où il existe un comité d'entreprise.

Pour les agents intercommunaux, des conventions seront signées avec les autres collectivités afin de partager les coûts.

#### Information diverses

#### ET NOTRE BIBLIOTHEQUE !!!



Pensez-y ! Elle est ouverte tous les 1ers samedis de chaque mois, de 10 à 12 H. De plus, Monsieur le Maire ou Madame la Secrétaire peuvent vous faire choisir un livre si vous venez à l'une de leur permanence.

Pour un petit village comme le nôtre, c'est une chance d'avoir un tel choix de livres comme nous l'avons ! Venez vous régaler avec des romans qui évoquent notre terroir, tels les Vincenot ou les Signol, vous documenter sur notre région et découvrir notre patrimoine, ou vous surprendre avec un bon polar ; nous en avons un bon stock

pour tous les goûts. Enfin, nous avons aussi des romans de toutes sortes, certains à fond historique, comme par exemple les Christian Jacq, avec en toile de fond, les épopées des pharaons d'Egypte... Ce serait dommage de laisser dormir tous ces ouvrages sur des rayons !!!

## CA MARCHE !



Connaissez-vous le Saut du Brigandoux, aux Mille Etangs ? Ce sera le but de notre prochaine sortie, qui se fera un dimanche matin, quand il fera un peu meilleur, sur une boucle de 12 à 13 Km.

Si vous êtes intéressé, faites-le savoir à E. Marchal, au 03.84.75.71.74 ou [babette.marchal@orange.fr](mailto:babette.marchal@orange.fr), qui vous fera parvenir les renseignements précis quand la date balade sera fixée. Bien

sur, les habitués seront prévenus comme d'habitude.

## RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT : N'ATTENDEZ PAS L'ETE !



A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- Si nécessaire, demandez dès maintenant leur renouvellement : à la mairie de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité ; ou auprès d'une des mairies suivantes, équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport :

• Mairie de NOIDANS-lès-VESOUL • Mairie de VESOUL • Mairie de PORT-sur-SAÔNE • Mairie de VILLERSEXEL • Mairie de GRAY • Mairie de PESMES • Mairie de MARNAY • Mairie de DAMPIERRE-sur-SALON • Mairie de RIOZ • Mairie de LURE • Mairie de LUXEUIL-lès-BAINS • Mairie de HERICOURT • Mairie de JUSSEY • Mairie de CHAMPLITTE • Mairie de SAINT-LOUP-sur-SEMOUSE

### Ne prenez pas de risque,

Déposez dès aujourd'hui vos demandes de titre ou de renouvellement pour être assurés d'en disposer le moment venu.



## TICKETS CINEMA

Disponibles aux heures d'ouverture de la Mairie.

Tarif : 5.50 €

## PIZZAS

### NOUVEAU

Tous les lundis soir Place de la mairie de 17h à 21h.

NOVAPIZZ 06.60.59.16.53

## Protégeons notre environnement.

**DECHARGE INTERDITE AMENDES**

**Art : R-632-1** du code pénal

La commune a, depuis plusieurs années, ouvert une zone de stockage de matériaux de terrassement sur une parcelle communale du plateau de Fanican. Elle y tolère quelques dépôts de déchets verts mais il ne s'agit en aucun

cas d'une décharge. Hors a plusieurs reprises, nous avons constaté que des matériaux de construction y étaient déversés sans aucune autorisation.

Les contrevenants s'exposent à des amendes importantes et finiront par entraîner la fermeture complète de ce site apprécié d'un certain nombre d'habitants.

## Travaux de voirie



Le Conseil général vient de nous avertir qu'il procédera cette année à une réfection de la couche de roulement de la route départementale dans la traversée du village.

Avant ces travaux nous procéderons à une vérification des branchements d'eau et à quelques mises aux normes de ces installations, dans la mesure où ils

seraient constatés défectueux.

Les personnes qui envisageraient des travaux nécessitant une intervention sur la voirie (branchement d'eau, d'égouts, électrique) sont invitées à prendre rapidement contact avec la mairie.

## Contournement de Vesoul par la RN 19 - Peut-être la fin du cauchemar.



La communauté d'agglomération de Vesoul doit de nouveau, dans les prochaines semaines, délibérer sur le projet de contournement de Vesoul par la RN19.

L'arrêté préfectoral de 2003 définissant le périmètre de cette étude arrive à échéance et l'Etat doit donc de nouveau se positionner sur ce dossier.

Après les déclarations du préfet de région et celles du Maire de Vesoul, nous avons bon espoir que l'Etat donnera aux communes de Vesoul et Frotey des garanties suffisantes en matière de protection contre le bruit pour que le périmètre soit réduit à un aménagement sur place.

A suivre...